

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 14 DÉCEMBRE 1888

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTÉ DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

§ I

LA FABRIQUE DE BERTHIER.

(Suite.)

“ Par devant Maurice Louis Desdevens de Glandons Notaire Public, pour la province du Bas-Canada, résidant à Berthier Comté de Warwick.

“ Soussigné et témoins ci-après nommés.

“ Furent présents : les soussignés tous marguilliers de l'église et Fabrique de la paroisse de Ste Geneviève de Berthier lesquels reconnaissent avoir baillé, cédé, quitté, transporté délaissé dès maintenant à titre de cens et emphytéotique pour quatre-vingt-dix ans finis et accomplis pendant le dit temps garantissant de tous troubles et empêchements généralement quelconques à Messire Jean-Baptiste Pouget. Prêtre Curé desservant la paroisse du dit Berthier à ce présent et acceptant preneur pour lui et ses ayants cause à l'avenir savoir : un compot de terre qui se trouve entre les deux chemins qui conduisent à l'église située sur la grande côte du dit Berthier à prendre de la grève en descendant jusqu'à l'emplacement du bedeau consistant environ deux arpents de haut sur un arpent de largeur plus ou moins s'il se trouve et aux dits bailleurs appartenant comme faisant partie de la terre appartenant à l'Eglise du dit Berthier ainsi que le tout se poursuit et comporte dont le dit preneur est content et satisfait pour l'avoir vu et visité pour pas lui en jouir faire user et disposer en toute propriété aux clauses et conditions ci-après stipulées comme il avisera bon être ainsi que ses ayants cause à compter de ce jour. Ce Bail fait moyennant de payer à la dite fabrique chaque année au premier de janvier vingt livres ou shellins anciens cours de la Province des rentes annuelles de Bail d'héritage et emphytéotique non rachetable que le dit sieur preneur tant pour lui que ses dits ayants cause promet de bailler et payer à la dite fabrique en la maison presbytérale du dit Berthier d'année en année au jour susdit dont le premier écherra au premier de janvier prochain et ainsi continuer annuellement pendant le dit temps, à l'avoir et prendre spécialement et par privilège sur le dit compot et bâtiment actuellement construit ou qui pourront ci-après être construits sur icelui qui demeurent pour cet effet chargés et affectés, obligés et hypothéqués sans qu'une obligation déroge à l'autre.

“ De plus s'oblige le dit sieur preneur de ne jamais vendre ni faire vendre à boire sur le dit terrain ne pas permettre que l'on y danse les dimanches fêtes d'obligation ou de dévotion, d'entretenir les chemins de devanture ou de montée suivant la loi, d'orner les dits chemins comme il est d'usage aux jours de procession de l'église catholique surtout d'y planter des ramos convenables pour la procession de la fête de Dieu de ne point élever ou permettre qu'il soit élevé de bâtisses ou édifices, ni clôtures de hauteur assez considérable pour masquer ou gêner la vue du presbytère qui doit être ci-après construit sur le coteau ou élévation près de l'église du dit Berthier, ce qui sera toujours laissé à la décision du Curé et du marguillier de la dite paroisse comme aussi le dit sieur preneur sera tenu et obligé de payer

a monsieur James Cuthbert Ecuyer Seigneur de Berthier et à ses successeurs à l'avenir tous les ans en son manoir seigneurial du dit Berthier au jour de St Martin onze de novembre un denier Tournois de cens et reconnaissance pour sûreté de ses droits seigneuriaux en cas de mutation sera tenu et obligé le dit sieur preneur et ses ayants cause de tenir le dit compot de terre ci-dessus baillé en bon état de culture et d'ériger des bâtisses ou entretenir celles qui y sont actuellement pour sûreté de la dite rente et de vendre le tout à l'expiration du présent bail en aussi bon état que faire se pourra sauf aux représentants d'alors de faire un nouveau bail avec les fabriciens d'alors ; fournira le dit preneur copie des présentes à la dite fabrique sous quinze jours. Car ainsi et promettant et obligeant et renonçant etc.

Fait et passé au presbytère du dit Berthier l'an mil huit cent deux le ving-neuf de may après-midi en présence des sieurs Jacques Serrand et Jean-Baptiste Marchand témoins qui ont signé avec parties des comparants et nous notaire ont signé et ont les autres déclaré ne savoir le faire de ce enquis lecture faite et ont fait leur marque.

“ (Signé) Prisque Ferland, Jacques Serrand, J. C. Guilbault, J. B. Marchand, Frs. Olivier, J. Bte x Piet, J. B. Beaupré, Jos. x Harnois, Noël Beaupré, Pouget Ptre, Maurice L. D. de Glandons, notaire public.

“ A la réquisition des parties j'ai approuvé et j'approuve les présentes et leur donne mon plein consentement, fait au manoir de Berthier ce 5ème juin 1802.

(Signé) JAMES CUTHBERT Seig.

“ Pour vraie copie de la minute du dit acte déposé au greffe de la cour supérieure et faisant partie du notariat de feu Maurice L. D. de Glandons.

“ En foi de quoy mon seing et le sceau de la dite Cour à Sorel ce treize juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

A. N. GOUIN,

Protonotaire de la dite Cour.

Un mémoire préparé par maître F. X. Lafond, écuyer, notaire public, en mai 1877, explique ainsi la succession des emphytéotes du susdit terrain de 1802 à l'Honorable Juge Olivier.

“ Mémoire sur la transmission des terrains ci-après mentionnés et pris à titre de bail emphytéotique par Révérend Messire Pouget, de la fabrique de la paroisse de Berthier comprenant l'emplacement de l'Hble. Juge Olivier, de dame veuve Edouard Gauthier, et de M. Antoine Léveillé, en date, le dit bail, du 29 mai 1802, reçu devant Mtre de Glandon, notaire.

“ Messire Pouget a ensuite légué ses emplacements aux Delles. Pouget (1), ses sœurs, suivant son testament olographe daté du 17 mai 1818..... et les Delles. Pouget ont donné plus tard leurs biens à Delle Archange Douaire Bondy, qui a donné à Madame Antoine Léveillé, Julie Douaire Bondy, les emplacements de ce dernier et de M. Maxime Gauthier, et la dite Delle. Archange Bondy a donné l'emplacement de dame veuve Edouard Gauthier à Madame Léopold Desrosiers, Lisette Douaire Bondy, et elle a vendu à constitut l'emplacement de M. Olivier à Delle Eugénie Panet, plus tard épouse de M. Abbott, qui l'aurait ensuite (2) transmis à l'Hble. Juge Olivier.”

(1) L'une des Delles. Pouget, Mlle Amable, a légué sa tabatière d'or à la fabrique de Berthier, (archives.)

(2) Un inventaire fait sous Messire Gagnon prouve, que, outre les maisons susdites, il y en avait 14 autres, qui payaient constitut à la fabrique.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Un Devouement

DEUXIÈME PARTIE.

XI

(Suite.)

Le commissaire se présenta. Il était accompagné d'un des domestiques de la maison qui avait voulu faire du zèle et qui avait couru le prévenir sans ordre. Il jeta un coup d'œil dans la pièce, ôta son chapeau et demanda :

—M. Charles de Serves.

Le jeune homme s'avança.

—C'est moi, monsieur.

Le fonctionnaire salua de nouveau.

—J'ai été prévenu, dit-il, qu'un crime ou plutôt une tentative de crime a été commise chez vous cette nuit.

—Vous avez été mal renseigné, monsieur, répondit Charles.

—Cependant, interrompit l'homme de loi, je vois là un lit dressé, un homme blessé.

Claire fit un mouvement vers le vieillard comme pour le défendre.

—Cet homme a été victime d'un accident, répondit Charles.

—C'est un de vos serveurs ?

Le jeune homme inclina la tête.

—Vous savez son nom ?

Charles de Serves ne répondit pas. Il y eut un moment d'anxiété terrible. Le silence était si grand qu'on entendait battre le balancier de la pendule dans la salle à manger. Le commissaire était perplexe. Il flairait quelque chose et ses soupçons croissaient de seconde en seconde. Il poursuivit d'un air un peu ironique.

—Peut-être avez-vous oublié ce nom, monsieur. Vous avez beaucoup de domestiques.

—Je l'ai oublié, en effet.

—Vous me permettrez au moins de le lui demander.

—Faites ce qu'il vous plaira.

Le magistrat fit un pas vers le lit. Claire se précipita devant lui.

—Vous allez tuer cet homme, monsieur, le médecin a défendu de le faire parler.

—En même temps, la jeune fille adressait au docteur un regard plein de supplication.

—C'est vrai, dit celui-ci, un interrogatoire en ce moment pourrait être fort dangereux.

Le fonctionnaire promena autour de lui des regards méfians. Tout le monde semblait s'entendre pour le tromper. Pourquoi ? Dans quel but ?

—Il faut pourtant, balbutia-t-il embarrassé, que je fasse mon devoir.

Charles fit digne ment :

—Cet homme est chez moi, sous ma sauvegarde.

—J'ai le droit de savoir son nom.

—On le lui demandera quand on pourra l'interroger sans danger.

—Mais quelqu'un de ses camarades doit le connaître.

Il promena son regard autour de lui. Tous les visages restèrent muets.

—Cet homme, dit Charles, n'est entré chez moi que d'aujourd'hui. Personne ne peut savoir qui il est.

Le commissaire sentait la colère le gagner.

—Enfin, monsieur, fit-il avec un commencement d'énervement, j'ai le droit de savoir qui est cet homme, d'apprendre ce qui s'est passé ici cette nuit. Si on s'est moqué de moi, on venant me raconter un crime imaginaire, ou si l'on veut se mo-

quer de la justice, en cherchant à dissimuler, j'ignore pour quel motif, un crime réel. Puisqu'on ne veut pas me répondre, je vais me retirer, mais mon enquête n'en restera pas là et je saurai ce qui s'est passé.

Et le fonctionnaire, mettant son chapeau, allait s'éloigner. Charles s'avança vers lui.

—Personne, monsieur, lui dit-il, n'a pensé à se moquer de vous ou de la justice. Il est vrai que nous avons été réveillés cette nuit par un cri terrible poussé au pied de notre maison. Il est vrai que tout le monde est descendu, croyant à un crime, qu'on a trouvé cette homme blessé sans que nous puissions encore nous expliquer sa présence dans notre jardin à cette heure ; mais il nous a promis à ce sujet des explications qui doivent nous satisfaire, et ma sœur, qui l'a soigné, à laquelle il a parlé tout bas, m'a supplié de le garder et de lui permettre de le sauver. Il ne peut pas, dans tous les cas, être dangereux tant qu'il sera couché, et qu'il lui sera défendu de remuer et de parler. Dès qu'il sera possible de l'interroger, je vous ferai prévenir, et vous pourrez alors vous livrer avec fruit à une enquête. S'il nous a trompés, il n'y aura gagné que d'être soigné ici au lieu de l'être à l'hôpital. Dans tous les cas, il est à vous dès aujourd'hui et je réponds de lui ! Il sera aussi bien gardé ici que dans une prison. Les quelques paroles qu'il a pu prononcer m'ont surpris. Il semble y avoir dans l'existence de ce malheureux un mystère que je tiens autant que vous, plus que vous peut-être, à voir éclaircir.

L'endant tout le temps que le jeune homme avait parlé, le vieillard ne l'avait pas quitté des yeux et son regard fixé sur lui, avait semblé s'animer d'une joie profonde. Le commissaire avait paru réfléchir un moment.

—Soit, monsieur, répondit-il.

Puis se ravisant :

—Il a peut-être sur lui des papiers, il ne doit pas craindre de les montrer si c'est un honnête homme.

L'inconnu fit un signe à Claire qui se pencha sur lui.

—Il me dit qu'il a des papiers, monsieur le commissaire, dit la jeune fille, mais il ne peut les montrer qu'à vous seul.

Et la sœur de Charles, fouillant dans le paletot du blessé, en retira un portefeuille.

Le fonctionnaire s'en empara vivement, parcourut attentivement quelques pièces sur papier timbré, où se voyaient de larges cachets, puis il les rendit.

—Ces papiers sont en règle, déclara-t-il, et je ne vois aucun inconvénient à laisser cet homme ici, à condition que vous engagiez à me le livrer à première réquisition.

—Je m'y engage dit Charles.

—Et, dès qu'il pourra parler, je viendrai l'interroger.

—Ma porte vous sera toujours ouverte.

—En attendant, je vais, avec mes agents, si vous me le permettez, examiner les traces d'effraction qu'il peut y avoir dans le jardin.

—Faites, monsieur, dit M. de Serves.

Le commissaire salua tout le monde et s'éloigna. Quand il fut disparu, il se fit dans la pièce quelques minutes de silence solennel. Charles paraissait absorbé par ses réflexions. Pourquoi cet homme n'avait-il pas voulu montrer ses papiers qu'au commissaire ? Pourquoi lui cachait-il son nom à lui et à sa sœur ? Qu'avait-il dit à Claire pour que la jeune fille prit avec tant de chaleur sa défense ? Le médecin vint à ce moment prendre congé.

—Dieu veuille, dit-il au jeune homme en manière d'adieu, que vous ne vous repentiez pas de votre mansuétude et que vous n'ayez pas affaire à un adroit gredin !

Charles ne répondit pas. Les domestiques sortaient aussi un à un. Le vieillard avait fermé les yeux et semblait dormir.

M. de Serves s'approcha de sa sœur.

—Quel est cet homme ?

—Je n'en sais rien, mais il est innocent, je le sens, je le jure et je veux le sauver.

—Pourquoi se cache-t-il de nous ? Pourquoi le trouvons-nous toujours sur nos pas comme s'il avait voulu veiller sur nous ?

—Je n'en sais rien, répondit Claire, mais mon cœur bat quand je m'approche de lui, quand ma main le touche.

—C'est bien étrange, murmura Charles, puis il ajouta en s'éloignant :

—Je saurai qui il est, je le saurai !

XII

Georges de Fresnières était sorti du Vaudeville dans un état d'exaltation plus facile à comprendre qu'à décrire. Rien ne s'opposait plus à son bonheur. Il était aimé de Claire, accepté par le frère, devenu le fiancé officiel, pour ainsi dire. C'est à peine s'il avait fait attention aux regards sournois, méchants, qu'André Roustan lui avait jetés, quand il l'avait vu préférer à lui.

Le jeune homme habitait un modeste appartement situé aux environs du palais, à proximité de ses affaires, rue de la Monnaie. Il s'y rendait à pied, quand le spectacle fut fini, quand il eut adressé à Claire un dernier sourire, et l'eut accompagnée jusqu'à sa voiture.

Tout à son bonheur, il s'endormit sans aucun pressentiment funeste, bercé par des rêves radieux.

Georges de Fresnières, nous l'avons dit, était avocat. Il y avait deux ans, à peine qu'il avait prononcé sa première plaidoirie, et les clients affluaient déjà chez lui, mais il ne comptait pas pourtant faire sa carrière du barreau. Ses aspirations l'appelaient ailleurs. Son éloquence semblait faite pour les hauteurs de la tribune. Esprit libéral, il sentait son cerveau plein de vérités qu'il voulait dire aux hommes, répandre dans une enceinte plus vaste et plus sonore que celle du palais. Il rêvait de devenir député et il avait déjà un noyau d'amis qui lui avaient promis de l'appuyer. De le soutenir, de lui faire obtenir un des arrondissements importants de province.

Le lendemain de la soirée passée au Vaudeville, s'il n'avait écouté que son cœur, il eût couru aussitôt son réveil à l'hôtel de Serves, mais il avait ses devoirs de la journée à remplir. A partir de neuf heures, jusqu'au moment du déjeuner somnifère qu'il prenait avant d'aller au palais, il recevait ses clients. Ce matin-là, une dame attendait dans la petite pièce attenante à son cabinet. Quand elle le vit paraître, elle se leva vivement.

—Ah ! monsieur, s'écria-t-elle, avec quelle impatience je vous attendais !

Il eut un sursaut étonné.

—Oui, madame ?

—Oui, on m'a vanté votre talent merveilleux et vous seul pouvez me sauver !

Il ouvrit la porte de son cabinet, non sans paraître un peu stupéfait de ce début.

—Entrez, madame !

La jeune femme s'avança. Elle était merveilleusement belle, mise très luxueusement, quoique simple-

ment. En passant devant le jeune avocat, elle lui lança un regard qui l'eût fait tressaillir, s'il n'eût eu le cœur tout plein de l'image de Claire. Il entra derrière la cliente, ferma la porte et lui présenta un siège.

—Veuillez vous asseoir, madame, et m'expliquer en quoi je puis vous être utile.

Il prit place devant son bureau. L'inconnue approcha son siège du sien, si près qu'il sentait son souffle, un souffle ardent, parfumé, puis elle commença à parler avec volubilité.

—Je suis d'origine étrangère, monsieur. Je me nomme la comtesse Georgette de Crémone. J'avais une fortune considérable que mon mari est en train de manger au jeu.

Tout en parlant, la jeune femme ne quittait pas des yeux son interlocuteur, et Georges de Fresnières se sentait mal à l'aise, sans qu'il sût pourquoi, sous cette pluie d'œilades enflammées. Il dit très froidement :

—Vous voulez faire un procès ?

—Je le désirerais.

—Une séparation de biens ?

—De corps et de biens, monsieur.

—Où avez-vous été mariés ?

—Au château de mon mari, dans l'Anjou.

—Il y a longtemps que vous habitez la France ?

—Je ne l'ai pas quittée depuis quinze ans. C'est en France que mon mari m'a connue, épousée.

—Il n'est pas Français, votre mari ?

—Il s'est fait naturaliser pour m'épouser. C'est une condition que j'avais mise à notre mariage.

—Toute la fortune vient de moi.

—Votre mariage a été un mariage d'amour ?

—De mon côté, oui, monsieur, je l'adorais.

Elle mit une main toute frémissante sur le bras de l'avocat.

—Si vous saviez comme nous fûmes heureux, les premiers jours, je le trouvais beau, brave. Je ne pouvais pas vivre une minute sans lui. J'ai le cœur aimant, enflammable. J'avais donné à cet homme tous les trésors de mon cœur.

Elle s'était rapprochée insensiblement du jeune homme. Elle lui parlait presque bouche à bouche, l'air exalté.

—Il vous ressemblait un peu, poursuivit-elle, il avait la douceur de vos yeux, bien que sa taille et son visage fussent moins distingués. Lui, il semblait m'aimer les premiers jours, mais je m'aperçus bientôt que c'était ma fortune seule qu'il convoitait. Bref, il est devenu si hideux depuis quelques années, au moral comme au physique, que je l'exécute autant que je l'aimais autrefois.

Au fur et à mesure qu'elle approchait sa chaise, George reculait son fauteuil. Il avait pris une mine glacée, presque choqué des manières de cette étrange cliente, gêné de la fixité du regard qu'elle faisait peser sur lui.

—Pour entamer un procès, demanda-t-il, vous avez des griefs ?

—Oh ! monsieur, si j'ai des griefs ! Tous les griefs qu'une femme peut avoir contre un mari. Le mien est un monstre. Il est joueur, débauché, mon argent fond entre ses mains. S'il avait pendant deux années encore la gestion de ma fortune, je finirais sur la paille.

Elle appuya plus fortement sa main sur le bras de Georges.

—Vous seul, monsieur, pouvez me sauver. Je vous en supplie, ne m'abandonnez pas !

(A continuer.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie :

HON. A. H. PAQUET, *Président*.
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., *Vice-Pr.*
C. A. CHENEVERT, *Secrétaire-Gérant*.

DIRECTEURS :

HON. A. H. PAQUET,
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.
C. A. CHENEVERT, Avocat.
A. DEMERS, Avocat.
DR. A. F. FLEURY.
ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 14 DÉCEMBRE 1888

Autonomie des Provinces.

EMPIETEMENT

GOVERNEMENT FEDERAL.

Plusieurs fois depuis 1867, époque où les provinces du Canada étaient réunies en une Puissance fédérée, Sir John MacDonald a tenté, avec un succès relatif, de tout centraliser les pouvoirs.

L'on se rappelle le fameux acte des cours d'eau (*stream bill*), qui a rencontré une si énergique opposition de la part de l'honorable M. Mowat qui a vu ses efforts couronnés de succès à Londres par les autorités impériales. La loi des licences qui enlevait aux provinces le plus clair de leur revenu et également désavouée par *Downing Street*. Il a fallu une forte dose d'énergie et de talent pour arracher ce lambeau de nos droits provinciaux aux serres du fédéralisme. Et la confection des listes électorales, arbitrairement soustraite au contrôle des autorités municipales, occasionnant ainsi un surcroît de dépenses injustifiées et violant impunément le droit qui onques n'a été enlevé à aucun des habitants du Dominion qui sont anglosaxons.

Sir John, en enlevant aux autorités municipales le droit de qualifier les électeurs, a donc lésé injustement une nationalité qui a droit au respect et à la justice.

D'après les résolutions de 1864, les provinces avaient le contrôle sur les chemins de fer construits dans leurs limites, avec l'aide de subsides provinciaux; par le statut 46 Vict., chap. 24, leur contrôle est irrévocablement passé au gouvernement fédéral.

Durant que le pouvoir central, aux mains de Sir John et de ses esclaves, faisaient ainsi main basse sur nos privilèges provinciaux, quelle attitude les gouvernements conservateurs, qui ont présidé aux destinées de notre province presque sans interruption depuis le pacte fédéral, ont-ils prise ?

Ils n'ont pas manifesté l'ombre d'une protestation, un semblant d'opposition à cette guerre acharnée des tories contre l'autonomie des provinces; en valets dociles ils ont approuvé les actes de leurs maîtres fédéraux.

Mais, à la même époque, que faisait celui qui gouverne aujourd'hui la province de Québec avec tant d'habileté et d'énergie ?—A chaque session l'honorable M. Mercier ne cessait d'enregistrer un mâle protest contre les empiètements du pouvoir fédéral. Nous retrouvons dans ces résolutions, soumises ou appuyées par M. Mercier, le même patriotisme et la même largeur d'idée qui se rencontre à chaque ligne dans les résolutions de la conférence interprovinciale de 1887.

Lorsque les Châteaus, les Ross et les Taillon dormaient, Mercier veillait et agissait. Le peuple l'a compris; voilà pourquoi en 1886, à la suite des tristes événements de 1885, il congé-

diait les esclaves du torisme et acclamait le vaillant défenseur des provinces, Honoré Mercier. — *La Paix.*

LE NOUVEAU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'OPINION PUBLIQUE.

C'est quelque chose de remarquable que l'unanimité du sentiment de satisfaction causé dans le public par le choix de l'honorable M. Mercier au ministère de l'Agriculture et de la colonisation, dit *l'Electeur*.

A peine la nouvelle de son entrée dans le cabinet comme représentant de l'élément anglais est-elle publiée, que la plupart des organes de l'opinion publique, de part et d'autre, lui souhaitent la bienvenue, et rendent hommage au tact du premier ministre, qui évidemment a encore une fois saisi le véritable sentiment populaire.

Nous avons fait interroger, dès le lendemain de la prestation de serment de l'honorable M. Rhodes, quelques-uns de nos principaux concitoyens anglais, et nous avons le plaisir de dire que ceux que nous avons vus sont unanimes à acclamer le nouveau ministre, tant comme une preuve des excellentes dispositions du gouvernement national à l'égard de la minorité protestante que comme choix heureux. Or, l'opinion de nos concitoyens protestants doit donner la note exacte du sentiment de leurs coreligionnaires par toute la province.

La chose est d'autant moins douteuse que nous pouvons déjà mettre sous les yeux du lecteur des appréciations tout à fait flatteuses d'une presse généralement hostile à tout ce qui vient du gouvernement Mercier, comme le *Chronicle*, le *Star* (de Montréal), *l'Evening*, d'organes autorisés de l'élément protestant, comme le *Montreal Herald*, et d'interprètes des Irlandais catholiques et protestants comme le *Montreal Post* et le *Telegraph* de cette ville.

Cette concordance d'éléments aussi divers est digne de mention.

CORRESPONDANCE

Mon cher rédacteur,

J'arrive avec un mot d'éloges cette fois, moi qui ne suis pas du tout partisan de l'art de louer et voici à quelle occasion. Depuis le 1er d'août en l'an de grâce 1888 jusqu'à la Ste Catherine inclusivement, nous avons eu de la pluie quatre jours sur cinq—et la conséquence a été des chemins impossibles—des transports impossibles, un commerce impossible, le règlement des affaires ordinaires impossible, presque tout en un mot a été impossible—Quelle perte énorme, me suis-je dit souvent, pour nos cultivateurs cette année—et dire que tous les ans nous avons ainsi, l'automne et le printemps, un temps d'arrêt ou de suspension des affaires et cela dû encore et toujours à des chemins toujours impossibles dans ces saisons. C'est vrai, que, cette année, nous avons vu une exception en qualité et en quantité, mais tout de même la règle est que nous n'avons jamais de beaux chemins en tout temps.

Je songeais à tout cela quand un grand journal quotidien *l'Etendard* m'arrive contenant toute une ébauche fort bien tapée pour nous convaincre que "vouloir c'est pouvoir" et nous suggère de sortir des ornières de la routine et autres, et prenant résolument en main cette question si pleine d'intérêt, si vitale je pourrais dire, pour tout le monde, il démontrait de la manière la plus évidente que le concours de trois volontés—l'individuelle, la municipale et la législative saurait triompher de cette impossibilité existant plus à la surface qu'au fond.

J'attendais avec impatience votre journal qui, lui plus modeste, ne paraît qu'hebdomadairement et qu'elle ne fut pas ma satisfaction de vous voir reproduire avec éloges le projet de *l'Etendard*. C'est de cette heureuse inspiration que je viens vous louer et dont je ne saurais trop vous remercier. Vous ne pouvez jamais rendre un meilleur service qu'en agitant cette question sans re-

lâche dans la *Gazette* de Berthier, jusqu'à ce qu'on l'ait obtenue.

Il y a pourtant des gens durs à la détente et bien que tous soient persuadés de la nécessité d'une pareille amélioration, le premier sentiment est souvent hostile.

Qui ne se rappelle toutes les misères, les menaces même qu'on a faites, en certains lieux aux promoteurs de la construction de notre chemin de fer de la rive nord. Et quel est celui aujourd'hui qui ne soit tout à fait satisfait de ses résultats qui ont été : augmentation de la valeur foncière; équilibre des prix des denrées et des produits; transport facile en tout temps du foin, du grain, etc, que nous vendons aussi cher que ceux qui demeurent plus près des villes et qui avaient avant l'ouverture de ce chemin de fer un avantage marqué sur nous, etc, etc, etc.

Je n'insisterai pas davantage; je sais que cette conviction est maintenant acquise.

Il importe à nos hommes publics de nous secourir de toute leur force. Nous avons déjà le concours de la presse qui a accueilli, à la presque unanimité, un projet dont on a dit-on quelque part, jugé plus le mérite que la provenance.

Espérons que la législature provinciale saura nous doter d'une véritable œuvre nationale et que tous amis comme adversaires se prêteront un appui réciproque pour nous donner quelque chose de durable dans le sens des améliorations désirées.

J'avais, il y a environ un mois, la bonne fortune de rencontrer sur les chars de Québec à Montréal, un citoyen distingué de cette dernière ville, président d'une de nos banques canadiennes qui avait passé plusieurs semaines en août et septembre derniers dans l'Ecosse. En réponse à sa question que nos chemins étaient tout ce qu'il y a de plus impraticables, je me permis de lui demander quelle température il avait eue en Ecosse. 25 jours sur 30 de pluie, me répondit-il.

Et quels chemins ont-ils les Ecos-sais; comme les nôtres probablement lui dis-je. Pas du tout, dit tout: fut sa réponse qui me trouva tout ébahi. Ce que voyant il s'empressa de me dire que l'Ecosse ne sait pas ce que c'est qu'un mauvais chemin, que les routes publiques ont été macadamisées ou empierrées sous Jules César, alors que l'Empire Romain commandait au monde entier, il y a de cela près de 2000 ans et qu'elles ont constamment été belles depuis.....

Et dire que nous vantons nos progrès, nos lumières, notre 19e siècle.. toujours est-il qu'en fait de chemins, il n'y a vraiment pas de quoi.

Comme *l'Etendard* l'a suggéré, que le gouvernement achète les casse-pierre et les rouleaux à vapeur; que chaque cultivateur et propriétaire dans le cours d'un 2-3 ans même s'il le veut, rende sur place la pierre quelle qu'elle soit, cailloux ou autres, de même que le sable et la municipalité n'aura à pré-sider qu'à l'emploi de ces matériaux et au soin du casseur et du rouleau sous une direction uniforme, ce qui serait mieux que de laisser chacun à son initiative personnelle.

J'ai moi-même posé la question épineuse à un ami qui me paraît tout à fait compétent en lui demandant combien cela coûterait par arpent; car déjà un an à moi, cultivateur, m'avait dit "J'ai trois arpents de front et celui qui voudra empierrer mon chemin d'une manière satisfaisante, je lui donnerai cent dollars par arpent." Voici quelle a été la réponse à la question: Tout dépend de la largeur du chemin empierré et de l'épaisseur qu'on veut y mettre; mais on peut assurément faire un bon, très bon chemin pour cinquante dollars de l'arpent (\$1400 du mille) à tout frais. Or maintenant si vous déduisez la valeur que représentent le concasseur et le rouleau, s'ils sont fournis par le gouvernement, le charroyage de la pierre et du sable que vous pouvez parfaitement faire vous

même, que restera-t-il à chacun à débours ?

Bien peu de chose n'est-ce pas—La quote part de ce que fera faire la municipalité et cela d'après l'évaluation respective sur le rôle, sans crainte de ne tromper je crois pour- voir dire que chaque cultivateur *cet automne seulement* a perdu directement ou indirectement de quoi empierrer son chemin et le faire beau pour sa vie et la vie des siens. Qu'on y réfléchisse donc et que la Province de Québec ne soit donc pas la seule à se complaire dans des chemins où les chevaux s'arrachent le cœur pour le quart d'une charge sur les bons chemins, où voitures, attelage se brisent à tout instant, pendant que partout en Europe, partout dans les Etats-Unis et également dans Ontario, chaque cheval traîne de 1500 à 2000 livres et cela en tout temps.

Une autre suggestion qu'on me permettra, j'espère, ce serait celle de prendre la détermination de ne plus plaider pour les chemins municipaux, et je garantis qu'avec l'argent qu'on emploie inutilement en procès, on fera un bon bout de macadam et je connais des municipalités où on l'aurait fait en entier si on eut ainsi dépensé l'argent qu'on a mis à plaider depuis plusieurs années.

Qu'on juge du gain direct et indirect qui en résultera nécessairement. Avec de bons chemins on ne craindra plus tant le transport des produits de toute sorte, voir même de la betterave dont la culture assure un profit immédiat et la rotation qu'elle enseigne et nécessite donne aux cultivateurs un autre profit encore plus considérable que celui qui provient de sa récolte annuelle.

Mais allez donc dans des chemins impossibles avec 4 ou 500 livres de betteraves vous qui demeurez à 2, 3 et 4 milles des gares du chemin de fer ou des bateaux—le voyage seul vaut plus que le prix qu'on vous paie pour cette fraction de charge; il n'y a plus moyen de continuer dites-vous, ça ne paie pas—et voilà que vous parlez d'abandonner cette culture qui pourtant vous sera d'un avantage immense. Encore un succès retrograde et tout cela parce qu'en 1888 on n'ose pas imiter ni copier l'Ecosse de même que les autres pays qui vont en tout temps et avec toute charge dans leurs chemins pendant que chez nous hommes et bêtes vont cahin-caha—dans les trous. Voyons est-ce raisonnable—Il s'agit une bonne fois de régler nos comptes et disons nous tous la main sur la conscience "Il y a assez longtemps qu'on ne fait rien pour nos chemins, donnons un bon coup et réparons le passé en les réparant pour longtemps."—Au revoir.

AMICUS.

Petites Notes.

La semaine dernière les journaux donnaient cours à la rumeur que l'honorable juge Ouimet, allait être transféré à Montréal.

M. Charles C. de Lorimier, avocat de Montréal, a été nommé juge pour le District de Joliette en remplacement de feu le juge Globenski.

Les élections dans les comtés de Dorchester, Mégantic et l'Assomption auront lieu à la fin du mois de décembre, la nomination le 20 et le scrutin le 27.

L'honorable M. Mercier a été assermenté vendredi comme président du conseil des ministres et M. le colonel Rhodes comme ministres de l'agriculture.

Les honorables C. A. E. Gagnon et George Duhamel, sont rendus d'hier, à l'Assomption, pour préparer l'organisation de l'élection.

La "Gazette du Canada" annonce officiellement la nomination des honorables MM. Rodier, Drummond et Price comme sénateurs et l'élection de M. Cochrane dans Northumberland Est.

La réunion annuelle des membres de la société d'industrie laitière de la province de Québec, aura lieu, à l'Assomption, les 23 et 24 de janvier prochain.

La date avait été fixée au 9 de janvier, mais ce jour correspondant à l'ouverture du parlement de Québec, l'assemblée a été remise au 23.

La rumeur semble se confirmer que M. Jones député de Gaspé aux Communes, a enfin reçu et accepté la position qu'il convoite depuis si longtemps.

Si tel est le cas, il paraît que M. Fynn, député du même comté au local, briguerait la succession de M. Jones aux communes. M. Achille Carrier se présenterait pour représenter le comté à la Chambre locale.

Cartes de visite, Cartes d'affaire, à l'imprimerie de la Gazette de Berthier.

NOTES LOCALES

Le foin est à l'heure qu'il est plus cher que jamais. Il se vend \$8.00 et \$8.50.

Faute de quorum la Séance du Conseil de Comté n'a pas pu avoir lieu, mercredi dernier.

Samedi dernier, jour de l'Immaculée Conception, M. Mathias Ferland, cultivateur, de la Grande Côte de Berthier, a été élu marguillier.

Vous trouverez le plus beau choix de CARTES de NOEL et du JOUR de L'AN, à la Pharmacie du Dr. C. LAFONTAINE.

C'est Madame George Champagne de Berthier qui sera la présidente du bazar, qui doit s'ouvrir dans les salles du Collège St Joseph le 2 janvier prochain.

Lundi dernier, plusieurs amis de M. Francis Marcoux, cultivateur, de St Cuthbert, sont allés lui présenter un magnifique paletot en fourrure.

M. Marcoux, a paraît-il, fait une réception magnifique à ses amis, qui se sont tous fort bien amusés.

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite convaincra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

La Compagnie de Téléphone Bell, a l'intention, paraît-il de poser des appareils téléphoniques à St Cuthbert, St Gabriel et St Barthélemy, de sorte que presque toute les paroisses du comté se trouveraient en communication facile, c'est un projet magnifique, que nous voudrions réaliser avec bonheur.

On est en frais, paraît-il, de contester le règlement accordant un bonus de \$10,000 à M. Archibald Ralston, manufacturier.

Ce serait, à notre sens, un bien mauvais procédé, car les deux tiers des contribuables de la ville ayant déjà approuvé par leur vote ce règlement, pensant que c'était pour le plus grand bien de tous, ce serait par conséquent froisser autant d'opinions, qui pourraient un jour ou l'autre se coaliser pour revendiquer leur droit.

Nous espérons pour notre part qu'il ne sera rien fait, et que le conseil se hâtera de remplir les conditions du règlement adopté et voté.

Arrivés à l'HOTEL GULMETTE ces jours derniers :

Capt. J. B. Holt, Plattsburg; G. D. Dunham, M. D. do; Ls. St Amant, Joliette; J. A. Chiquette, Montréal; W. L. Thom, do; F. E. Lamallice, do; A. T. Schambier, do; Ed. Vignault, St Grégoire; L. P. A. Roberge, St Cuthbert; Max. Dansereau, Montréal; D. Mireault, do; J. B. E. Doré, Laprairie; A. M. Graham, Montréal; A. J. M. Isola, Québec; Chs. Guilmette, Montréal; Jos. Fortin, do;

Jos. Arel, Iberville; Arthur Desjardins, avocat, Montréal; G. H. Desjardins, M. D. do; Edouard Goodwill, do; A. S. Lefebvre, do; Dr. Fleury, Ianoiraie; J. E. Triganne, Montréal; R. E. Duval, Québec; H. Fontaine, Montréal; G. Côté, do; G. I. Barthe, Trois-Rivières; L. Champagne, Sorel; N. Gagnon, Montréal.

L'HONORABLE M. JOLY

Appuyant la candidature du Col. Rhodes dans Mégantic.

L'honorable colonel Rhodes a reçu avant son départ la lettre suivante de l'honorable H. G. Joly de Lotbinière :

Leclerville, P. E., 8 déc. 1888.
M. le Colonel Rhodes,

Benmore,

Mon cher colonel, J'ai appris avec satisfaction par le *Chronicle* de Québec, que vous aviez accepté le poste de commissaire de l'agriculture.

Votre vie passée est une garantie que vous ferez fidèlement votre devoir comme ministre de la couronne mais à part cela tout le monde devra reconnaître votre compétence à remplir les devoirs de commissaire de l'agriculture.

Pendant un grand nombre d'années, vous avez été un exemple pour les fermiers de la province, leur montrant le chemin du succès non seulement par la théorie, mais aussi par la pratique.

Vous avez fait encore plus de bien peut-être que vous ne croyez, en répandant l'amour de l'agriculture parmi les classes instruites et aisées, en apprenant au jeune fermier à respecter la profession de son père, et de se perfectionner lui-même dans sa culture en se tenant à la hauteur des progrès du siècle.

Comme un des électeurs du comté de Mégantic, où je possède des terres dans Nelson, je serai heureux de vous donner mon appui et, avec les meilleurs souhaits, je demeure,

Votre dévoué,
H. G. JOLY,
de Lotbinière.

PENSEE.

Il est étonnant d'entendre les incrédules se moquer de l'Eglise, comme si elle ne produisait que des imbéciles, lorsqu'elle compte tant de grands hommes dans son sein. Ceux qui parlent ainsi dénotent une complète ignorance ou une entière mauvaise foi. L'Eglise, on le sait, comprend tous les temps. La Bible est à elle. Voyez y passer les patriarches, les prophètes, les apôtres. Remarquez y le législateur, l'historien, le guerrier, le poète !

Et depuis l'ère chrétienne, quelle multitude innombrable de docteurs, de philosophes, de savants, d'illustres et saints personnages ! Dans la théologie, un saint Augustin, un saint Thomas d'Aquin; dans la chaire sacrée, un saint Jean Chrysostôme, un Bossuet; dans la poésie, le Dante, le Tasse; dans les Arts, Michel-Ange, Raphaël; dans la musique, Haydn, Mozart, Beethoven. Il faut des volumes et des volumes pour avoir un tableau des choses merveilleuses accomplies par l'Eglise. Ce que nous disons ici suffit pour mettre sur la voie les gens qui, ne réfléchissant pas, induisent ou se laissent induire en erreur.

Les hommes célèbres du protestantisme eux-mêmes n'étaient pas des incrédules, et ils tiennent de l'Eglise ce qu'ils ont de meilleur. Milton, Klopstock, où se sont-ils inspirés ? N'est-ce pas dans la Bible ? Mais la Bible est la propriété particulière de l'Eglise. C'est elle qui l'a conservée, et les protestants l'ont eue des catholiques.

Sans la foi, il est impossible d'être un homme vraiment supérieur. Elle est la pierre de touche du génie. L'incrédulité, par exemple, ne créera jamais d'épopée, parce qu'elle éteint le génie. Le génie, pour faire une telle œuvre, doit tendre à ce qu'il y a de plus élevé, et par conséquent avoir la foi dans cet âge de la révélation.

Il est mort dernièrement en France un homme qui aurait pu donner à son pays un poème épique, digne de ce nom. Cet homme est Victor Hugo. Mais Victor Hugo, en perdant la foi, s'est jeté, comme tant d'autres, dans le vague du panthéisme. Sa poésie est devenue un cahos, image de son âme. Tout y est pêle-mêle : les rayons et les ombres, l'erreur et la vérité, le sublime et l'absurde, le beau et le laid. On y voit une imagination éfrayante, mais quel raisonnement !

Il est malheureux que de beaux génies soient si fourvoyés. Dieu les donne au monde comme des soleils, et eux se changent en comètes vagabondes.

L'influence des écrivains est extraordinaire. Par la perfection du style, ils peuvent introduire toutes sortes d'idées dans les esprits. S'ils sont incrédules, si leurs passions les enchaînent à ce bas monde, ils s'emploient

ront à faire oublier le monde éternel, naturel, pour ne penser qu'à celui dont "la figure passe." La forme du beau tourne alors autour du laid et du faux, attire les regards séduits et mène à la ruine générale.

On s'attache à la matière, et le génie abattu se tord dans les convulsions.

Le Beau doit toujours aller avec le Vrai et le bon. Hors de là, il n'est pas lui; il n'est qu'une ombre, une apparence.

En conséquence, comme tout ce qui est grand l'est par ce qui est vrai, bon et beau, et que le Vrai, le Bon et le Beau ne se trouvent réellement que dans le christianisme, c'est lui maintenant qui, loin de ne produire que des imbéciles, peut se glorifier d'avoir de véritables grands hommes.

L. G.

L'Industrie laitière Canadienne

DEUXIÈME LETTRE.

LE CANADA COMME PAYS LAITIÈRE.

(Suite et fin.)

Ajoutons encore que le beurre canadien, quand il est rendu chez le consommateur anglais peut n'être plus ce qu'il était à l'état frais; un emballage défectueux ne lui a peut-être pas permis de résister aux misères du voyage; on l'a peut-être encore gardé longtemps par spéculation; et toutes ces conditions ne constituent pas une épreuve juste de sa qualité.

On ne peut pas nier du reste, qu'ici comme ailleurs, il se fabrique une certaine quantité de beurre acceptable comme *fin* sur n'importe quel marché. Est-il hors de doute par exemple, que l'Irlande puisse invariablement fournir de meilleur beurre que notre Ile du Prince-Edouard, — aussi verte et aussi belle. Les terres basses si riches du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et leurs cotons caressés par les brises salées de l'Atlantique, peuvent produire partout du *Gelt-Edge butter*. La province de Québec a ses "Cantons de l'Est" qui ont donné leur nom au meilleur beurre de notre pays. Elle a sa région de Kamouraska; cette région a expédié assez de mauvais beurre pour gâter la meilleure réputation; mais elle n'en a pas moins du bétail, des herbages et une atmosphère qui ont aussi produit et qui auront pu produire en bien plus grande quantité du lait et du beurre sans supérieur dans le monde entier. Ontario, plutôt pays à blé, a eu moins d'occasion de se faire une spécialité de la fabrication du beurre; mais là encore, et dans presque tous les comtés, il s'en est fait de bon, bien qu'il s'en soit aussi gâté des tonnes par des mélanges trop variés et de l'emballage en magasin. Quant à la région des Prairies de l'Ouest, ce glorieux héritage, il manque peut-être en certains endroits l'eau claire et abondante, qui est un facteur essentiel de la production des beurres fins, — mais ce n'est pas là la règle générale; et, où l'on trouve de l'eau, l'on a, en plus, du bétail splendide, les herbes savoureuses et riches de la prairie, l'air le plus pur de la terre, des nuits d'été fraîches, et ajoutons-le, une population entreprenante et intelligente, — le dessus du panier des vieilles provinces. Le Canada a donc à sa disposition tous les avantages naturels requis pour arriver au premier rang comme pays laitier. Ses régions moins bien dotées pour la production du beurre, comme par exemple les régions à blé d'Ontario et les riches terres glaises des plaines de la province de Québec, peuvent s'attacher à la production du fromage, — et ne fabriquer de beurre que ce qu'il en faut pour la consommation locale.

A côté de ces avantages de la nature, les Canadiens ont l'intelligence des conditions de la réussite en industrie laitière. Et c'est là un point important, que l'on ne veuille bien le croire; — les avantages naturels sont indispensables, mais à eux seuls ils n'assurent pas même la moitié du succès.

Nous sommes de plus en plus dans une ère de concurrence serrée, et pour réussir de nos jours, il faut de l'intelligence, de l'esprit d'entreprise et du savoir-faire. Les recherches scientifiques, pour comprendre les lois de la nature; le travail expérimental pour arriver à la perfection des méthodes; les inventions ingénieuses, pour améliorer l'outillage; de l'originalité et de l'esprit d'entreprise dans le travail, — tout ce qui est requis de nos jours pour se créer une place au soleil. Le succès que le Canada a obtenu pour ses fromages montre clairement que notre population possède ces qualités. Ce succès n'est pas accidentel, il n'est pas dû à un effort passager; il est, au contraire, le résultat du travail obstiné et raisonné des hommes intelligents qui ont été associés à l'accroissement de notre industrie laitière. Le mouvement est venu des pionniers de l'industrie dans l'Ontario qui, formés en association et aidés d'une légère subvention du gouvernement, ont créé notre système méthodique de fabrication du fromage. La province de Québec a suivi de près, et maintenant les autres provinces s'agitent. Nous sommes maîtres de cette situation économique qui est notre œuvre; nous la comprenons, et il est fort peu douteux maintenant que le premier rang nous soit assuré.

La rectitude de jugement des fa-

bricants de fromage canadiens est bien démontrée dans la position prise au sujet des adulterations du fromage. Tous les arguments engageants avec lesquels on a voulu amener nos gens, par esprit de convoitise, à grossir leurs profits en dépeuplant furtivement leur lait par l'écérage, se sont toujours heurtés à l'opposition unanime et même impatiemment manifestée des associations laitières. La sagesse de cette attitude devient de plus en plus saillante à mesure que notre réputation augmente et s'affermi sur le marché de la Grande-Bretagne. Dans un examen officiel, fait en Angleterre, de je crois, près de 300 échantillons de fromage canadien, pas un seul n'a été trouvé *écéré* ou *falsifié*.

En fait de production de beurre, malgré des indices à peu près certains d'insuccès, notre population peut faire face à la situation et l'améliorer comme celle de notre industrie fromagère. Mais il faut se mettre à la besogne, vaillamment et de suite. Ce qu'il y a d'accompli montre un désir d'améliorer et de pousser de l'avant, mais on a fait trop peu et l'on n'a pas assez osé. Je ne dissimule pas les difficultés, mais j'affirmerai que nos gens ont la tête à la hauteur de la tâche, s'ils veulent seulement s'y mettre comme ils l'ont déjà fait ailleurs. La discussion des moyens à adopter n'entre pas dans le cadre de ce travail.

Voyons maintenant les agents qui travaillent à l'amélioration de notre industrie laitière: Les associations laitières de l'Ouest et de l'Est d'Ontario, la Société d'Industrie laitière de la province de Québec. Ces sociétés ont fait la grande part du travail dans les progrès atteints par la fabrication de nos fromages. L'association des beurriers d'Ontario, organisée récemment, sera d'un grand secours à l'industrie du beurre. L'association prospère des laitiers de la Nouvelle-Ecosse, établie depuis cinq ans a donné des bases solides à son travail. Il existe aussi dans Manitoba une nouvelle organisation, que je ne connais pas encore. Le collège d'Agriculture de Guelph, a déjà de bons points au crédit de sa crémierie, mais il lui reste encore un grand champ d'opérations: l'on y pratique des expériences utiles, et l'on s'applique encore plus à faire des conférences d'enseignement dans les cercles agricoles. Le chef du département de la laiterie, — un homme des mieux doués, — possède toutes les qualités pour faire un grand bien à notre industrie laitière canadienne. La Ferme Expérimentale d'Ottawa, qu'on est à installer, peut devenir un facteur important et rendre des services considérables en matière d'expériences et d'instruction. Notre excellente presse agricole a accompli et accomplit encore sa large part d'enseignement dans le public. Nos journaux ordinaires même savent ce qu'ils peuvent faire dans la matière, auprès de leurs nombreux lecteurs et ne manquent pas une occasion de leur prêcher le progrès. Le gouvernement fédéral et quelques-uns de nos gouvernements provinciaux ont mis le pied à l'étrier en répandant dans le pays des ouvrages spéciaux de laiterie. Comme auteur de quelques-unes des brochures répandues, je suis heureux d'avoir en mains des démonstrations solides du bien opéré par ces traités.

Avec les avantages naturels que nous possédons, avec l'esprit de notre population, en face du travail accompli et d'une disposition générale à poursuivre de nouveaux progrès, — il y a donc tout lieu d'espérer pour l'industrie laitière canadienne —

UN AVENIR BRILLANT

W. H. LYNCH.

DÉCÈS.

En cette ville, le 12 du courant, Marie Dina Courchène, épouse de Octave Dandonneau à l'âge de 22 ans.

GARÇON DEMANDE.

Un jeune homme intelligent, connaissant bien les deux langues, trouvera une bonne place dans un bureau d'affaires. S'adresser par lettre, à C. W. PHILLIPS & CO. Berthier, 30 Nov. 1888.

L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,700.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.



Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guibault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

EUGENE GOUDRON,

Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,

RUE EDUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il présentera à la prochaine session de la Législature de Québec, un bill autorisant le Bureau Provincial de la médecine de la Province de Québec, à lui accorder sur production de diplôme, le constituant médecin gradué d'une université autorisée, une licence pour la pratique de la médecine, de la droguerie et de l'art obstétrique.

Dr J. DESY,

St Cuthbert, comté de Berthier, 16 octobre 1888.



PROVINCE DE QUÉBEC, District du Revenu de Montréal }

AVIS.

Taxes du District sur les Corporations Commerciales.

51-52 Vict., Chap. 11-p.

Le paiement des taxes sur les Corporations Commerciales sous le chap. 11-p. 51-52 Vict., dans et pour le district de Montréal, dues le 1er Septembre courant, est par les présentes requis d'être fait sans délai et sans autre avis ultérieur, vu que après le 1er octobre prochain, l'intérêt légal sera chargé et les réclamations seront mises entre les mains des avocats de la Couronne pour collection. Le paiement peut être fait très convenablement par des chèques acceptés à l'ordre du "Collecteur du Revenu Provincial," à son bureau,

68 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Par ordre du Département du Trésor, WM. B. LAMBE, Percepteur du Revenu Provincial, District de Montréal.

N.B.—On peut s'assurer du montant réclamé en faisant application au bureau du collecteur, et le paiement doit être fait durant les heures de banques.

Montréal, 10 Sept. 1888.

Grande Chance.

La magnifique ferme ci-devant appartenant à M. Scott, située à 60 arpents de l'Eglise de Ste. Perpétue, comté de Nicolet, contenant 10 terres de 60 arpents chacune, formant six cents arpents de terre en superficie, dont environ 200 arpents en culture, et le reste très bien boisée en érables, épinettes, pin, hêtre, etc. et c., avec deux belles maisons en bois et dépendances, pour fermiers et une magnifique résidence en pierre, finie avec grand luxe et toutes les commodités. Grande modeste de 135 pieds de longueur par 40 de largeur et 18 pieds de carré. Bons pacages et fromagerie établie au village.

Le tout neuf et en parfait état, qui a coûté à son propriétaire plus de \$25,000, et qui a été établie dans le but d'en faire une ferme modèle, sans égard aux dépenses. Le terrain est considéré de première qualité, le chemin de fer du comté de Drummond passe à deux milles de la ferme. Conditions des plus libérales, peu de comptant. Intérêt à 6 par cent.

Le tout est offert en vente à moins de la moitié de sa valeur et doit être vendu sous trois mois.

Grand avantage pour celui qui a des enfants à établir.

Comme le tout se tient et doit être vendu, on diviserait la ferme au gré des acquéreurs.

Si le chemin de fer du comté de Drummond passe sur ces terres, tel que projeté, il y a assez de bois sur les dites propriétés pour en doubler la valeur.

Pour plus amples informations, s'adresser au géant de

La Banque Ville-Marie, à Nicolet.

Ou à M. J. B. Scott, Nicolet.

Ou à Luc Girard, maire de Ste. Perpétue, P. Q.

1889

POUR 25 CENTS.

La Librairie J. B. Robitaille & Fils.

MONTREAL.

ADRESSERA FRANCO, sur réception de cette somme, L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL; L'ALMANACH DES FAMILLES et le CALENDRIER de la PUISSANCE. Aussi les REVELATIONS du crime ou CAMBRAY et SES COMPLICES.

POUR 50 CENTS.

L'Almanach Agricole, Commercial, l'Almanach des Familles et le Calendrier de la Puissance. Aussi "A Travers l'Australie" par Bousseaud. 30 nov. '88.

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov. '88.

ASSURANCE contre le FEU

PHOENIX

DE LONDRES

ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première (Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie \$ 75,000,000

Surplus au fond de réserve... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires ILLIMITEE.

Dépôt au Gouvernement fidèle.

Pour la garantie des assurés

Canadiens \$187,643.00

Réclamations payées avec la plus grande

ponctualité.

AGENT A BERTHIER,

P. TELLIER,

NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

Feu-Vie

ACCIDENTS ET MARINE,

RUE EDUARD, — BERTHIER.

30 nov. '88.



PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, MERCREDI, 17 OCTOBRE 1888.

Canada, Province de Québec, (L. S.)

A. R. ANGERS.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.—SALUT:

PROCLAMATION.

ARTHUR TURCOTTE, Proc. Général. ATTENDU que le vingt-deuxième jour du mois de juin dernier, un nommé Donald Morrison, de Marsden, dans Notre Province de Québec, a félonieusement tué avec une arme à feu, un nommé Lucius F. Warren, du lac Mégantic, dans le comté de Compton.

ET ATTENDU que le dit Donald Morrison a échappé aux mains de la Justice, et n'a pas encore été arrêté; A CES CAUSES, une récompense de DOUZE CENTS PIASTRES est offerte et sera payée à quiconque arrêtera ou fera arrêter le dit Donald Morrison, ou donnera tout renseignement de nature à faire découvrir et arrêter le dit Donald Morrison.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable AUGUSTE REAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans notre dite Province de Québec, ce DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, et de Notre Règne la cinquante-deuxième.

Par ordre, CHS. A. ERN. GAGNON, Secrétaire.

PHARMACIE

— DU —

DR. C. LAFONTAINE,

BERTHIERVILLE, P. Q.

Le DR. C. LAFONTAINE ayant transporté sa Pharmacie et son Magasin de Liqueurs à sa nouvelle résidence privée, saisit l'occasion d'informer ses amis et le public en général, qu'il a augmenté considérablement son commerce, ayant toujours en mains—

1. Droguerie, Médicines et Produits Chimiques.
2. Objets de Fantaisie, et articles de Toilette.
3. Remèdes patentés de toutes sortes.
4. Instruments de Chirurgie, Bandages, Cateters, &c.
5. Vins Purgatifs et Liqueurs pour malades.
6. Eau Gazeuse, Rafraîchissante, Glacée, "Soda Water."
7. Vert de Paris des meilleures maisons apothicaires de Montréal. Attention à la falsification.
8. Teintures "Diamond Dyes" pour usage domestique, tel que Coton Soie et Laine.

Messieurs les médecins sont spécialement invités, et toutes les prescriptions seront soigneusement préparées, et les commandes remplies avec soin et promptitude.

Messieurs les Fermiers, Médecins et Vétérinaires de la campagne, trouveront notre fonds de médecines au complet, garant, et de meilleure qualité.

GRAINES—SPECIALITE.

Le commerce des Graines étant du ressort de la Pharmacie, on y trouvera toujours un assortiment complet des plus en renom, dans cette branche, tel que graines de semences, graines de jardin, graines pour les oiseaux et fleurs les plus variées. Les graines d'oignon auront toujours une attention particulière, attendu que la vente en est très considérable.

Un soin tout particulier sera donné à cette ligne chaque année.

LIQUEURS.

Le soussigné ayant compris par l'expérience qu'il serait utile au public d'ajouter à sa Pharmacie, comme la chose se pratique aux Etats-Unis, un débit de Liqueurs Alcooliques, s'est procuré des autorités un permis ou licence marchande pour la vente de toutes sortes de boissons, toujours sur les lieux, de premier choix et au plus bas prix possible. Les malades trouveront là les BOSS VINS dont ils auront besoin, sans falsification.

Conditions: argent comptant, comme dans toutes les Pharmacies.

AVIS SPECIAL.

Le soussigné profite aussi de l'occasion pour annoncer au public qu'il s'est assuré le concours du DR. W. HENAU, gradué de l'Université Laval, et établi à Berthier depuis plusieurs années, coin de la rue de l'Eglise, de sorte qu'un médecin sera toujours présent à la Pharmacie, prêt à répondre aux clients.

Une visite est respectueusement sollicitée.

DR. C. LAFONTAINE.

BERTHIERVILLE, 10 août 1888.

Président: F. O. LAMARCHE.

—:—

Gérant: P. GOUDRON.

LA

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudières, Canards, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées, Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentes, Presses copie-lettres, Refouleuses de Bandages, Plieuses de Dito, Machines à filer, Poids pour Chevaux, etc., etc.



FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Pentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Ecrous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur

F. O. LAMARCHE, maire de Berthier.

Tres Important !!

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Ne manquez pas de venir acheter ici ; vous sauvez 25 par cent—10 parce que nous importons directement une partie de nos marchandises—20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Etoffes splendides pour manteaux, Sealettes superbes pour manteaux, Etoffes à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches et Velveteens, Beaux heavers, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manchons en Pelletterie, Corps et Caleçons, Lainages en quantités.

—Nous avons les meilleurs tailleurs.—

EN FACE DU MARCHE, SOREL,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux,
C. O. PARADIS.

\$100,000
A PRÊTER.

\$160,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne, principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des Etats-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,

AGENT D'IMMEUBLES,

No 38, Place Jacques Cartier.

Bons de Municipalités et Hypothèques achetés 16 nov. 1888.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquise. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

\$50,000
APRÊTER

A 5 1/2 à 6 par cent sur Propriétés de ville et campagne, Marchandises, et sur Polices d'Assurances sur la Vie. Aussi, toutes espèces de Propriétés et Fermes, vendues et achetées.

Bureau ; No. 25 Rue St. Gabriel, Montreal.

JOHN LEVEILLE & Cie.

Gm Agent et Comptable.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHIE-ARTISTE,

RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt.

Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIEPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

ARTHUR AMIOT,

Marchand de Chaussures,

Informe le public que la maison qu'il représente est décidée de fonder son stock d'ici à deux ou trois mois, et qu'il vendra à sacrifice le magnifique assortiment de Chaussures qu'il a en main. Il défie qui que ce soit de vendre à meilleur marché que lui, et les gens en seront convaincus lorsqu'ils seront allés visiter son magasin qu'il tient maintenant en face de la maison Dixon,

Rue Edouard, Berthier,

CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION**CHASSE**

[47 Victoria, ch. 25]. [50 Victoria, ch. 15].
1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1890.

3 N.B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils.

Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie [à l'exception de la peau] de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castors, visons, loutres, martres, pékams, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5 Rat musqué, (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.)

6 Bécasses, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre.

(Exception faite [bécassines] huard, goélands.)

N.B.—Néanmoins dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7.

8. Les oiseaux percheurs, tels que les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les monche-roches, les pics, les engoulevents, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les mésanges, les chardonniers, les grives, (merles, flûtes de bois, etc.), les roitelets, le goglu, les mainates, les gros-bees, l'oiseau-mourche, les coucous, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-royaume (tourterelle), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (recollets), les pies-grèches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'envoyer les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N.B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

Saumon [à la ligne dans la rivière Ristigouche] du 15 août au 1er mai.

2 Truite tachetée (de ruisseau, du ruisseau, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Doré, du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, au 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N.B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire des Terres de la Couronne

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARATOIRES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier : RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenir même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits.

Chacun s'en convaincra p une visite à son magasin.

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

PICHÉ & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier,

BERTHIER, Q.

A. GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Eglise,

BERTHIERVILLE.

Consultations : 9 à 11 a.m. ; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRI ET WILLIAM,

BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS,

TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés.

Ouvrage fait avec célérité et soin.

Une visite est sollicitée.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,

BARBIER COIFFEUR,

RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché.

Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain,

Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND EPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M.

Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiseries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

Ferdinand Plante,

CHARRETIER,

RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHAUSSURES !!

M. J. CANE & CIE

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE.

Ancienne maison J. C. Dixon,

Près du Marché, - BERTHIER.

C'EST LE BON TEMPS !

PENDANT LES MOIS DE

AOÛT et Septembre

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à moitié prix. Nos marchandises de goût sont aussi entièrement à bon marché. Une visite convaincra tous ceux que nous invitons à venir à notre magasin, en face du marché,

BERTHIERVILLE,

P. D. DE GRANDPRÉ.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Onvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

C. W. PHILLIPS & CIE.

MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout,

BERTHIER.

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir fabriquer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company,

City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,

Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL :

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—so Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o:—

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Près la Fonderie de Berthier,

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov. 1888.

A. E. PIETTE,

HORLOGER-BIJOUTIER,

BLOC TREMPÉ,

RUE DU ROI, - - - SOREL.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, 1er Déc. 1888.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$0 25 à 3
Oignons, le minot..... à
Fèves, le minot..... à
Oignons, la tresse..... 0 8 à 10
Choux des Etats-Unis... 0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... à
Pois, le minot..... 0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot..... 0 60 à 70
Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50
Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70
Orge, le minot..... à
Gaudriole..... à
Graine de mil..... à

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 5
Oies, la couple..... à
Poules, la couple..... 0 25 à 0 30
Pigeon, la couple..... 0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb..... 07 à 8
Beuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00
Pore frais, la livre..... 11 à 12
Lard salé..... 10 à 12
Pore frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier... 35 à 55
Veau, jeune quartier.... 40 à 50

FARINE

Farine en quart..... 4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90
Farine de gruau..... 3 25 à 3 50
Sarazin..... à

PRODU